

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 MAI 2012**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoint ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. DAHLET Gilbert - FREYMANN Jean-
Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - SCHMITT Fabien.

Absents excusés :

Mme ZENSES Christa et M. LAMBERT Lucien ayant donné pouvoir respectivement à MM.
FREYMANN Jean-Marie et KIRSCH Jean-Paul ;
M. NEHLIG Christian.

1. Carte scolaire 2012 / 2013

Monsieur le maire commente le résultat des inscriptions pour la rentrée scolaire 2012 / 2013, qui permet d'afficher un potentiel de 81 à 83 enfants.

La direction de l'école, le personnel enseignant, les parents d'élèves et la municipalité se sont mobilisés efficacement pour recueillir un nombre suffisant d'inscription d'enfants à l'école primaire et maternelle pour éviter la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire.

Considérant les dispositions de la lettre du Directeur Académique du 28 février 2012 annonçant la décision de fermeture d'une classe élémentaire pour non atteinte du nombre minimum de 78 élèves,

Vu le résultat des inscriptions pour la rentrée scolaire 2012 / 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander le retrait de cette mesure de fermeture d'une classe élémentaire,
- Charger Monsieur le maire d'agir auprès de l'Inspection Académique pour obtenir le maintien des quatre classes actuelles.

2. Diagnostic amiante des bâtiments scolaires

Monsieur le maire rappelle que le diagnostic amiante, réalisé en 2005 par un bureau d'études habilité, liste les salles de classe où le revêtement de sol (dalle flex) comprend des fibres d'amiante de type chrysotile.

Considérant leur bon état de conservation, aucune mesure d'ordre général n'a été ni prescrite, ni préconisée.

Ce diagnostic a été complété par une analyse des colles utilisées pour la fixation de ce revêtement, qui confirme cette présence de fibres amiantées.

Considérant le résultat de ces différents diagnostics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Retenir le principe de précaution et assurer une totale transparence dans ce dossier,
- Confier au Cabinet Lambert de Sarre-Union la réalisation d'une mesure d'ambiance dans la salle de la bibliothèque afin de mesurer une éventuelle présence d'amiante dans la pièce ayant fait l'objet des derniers travaux de remplacement du revêtement de sol,
- Procéder au confinement total des « dalles flex » par la pose d'un nouveau revêtement de sol dans l'ensemble des salles concernées,
- Solliciter des devis pour la réalisation de ces travaux pendant la période des prochaines vacances scolaires,
- Prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles dans les plus brefs délais.

3. Subventions pour les voyages scolaires

Monsieur le maire donne lecture de la correspondance du comptable du collège et du lycée de Sarre-Union, qui précise que la nouvelle réglementation n'autorise plus leur établissement à encaisser directement les subventions communales octroyées pour les voyages et séjours scolaires.

Ces participations doivent donc être versées directement aux familles, qui devront produire un relevé d'identité bancaire ou postal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Prendre acte de ces nouvelles dispositions comptables,
- Confirmer l'octroi de participations pour les voyages scolaires des enfants domiciliés dans la commune,
- Verser le montant des participations, fixé à 15,- € pour l'année scolaire 2011 / 2012, directement sur le compte des familles,
- Autoriser Monsieur le maire à mandater ces dépenses au vu de la liste des enfants arrêtés par leur établissement scolaire.

4. Travaux de sécurisation de nos installations d'eau potable

Monsieur le maire expose les recommandations formulées par l'hydrogéologue agréé dans son rapport sur les périmètres de protection de nos ressources en eau potable, comprenant notamment la sécurisation du forage et des deux châteaux d'eau ainsi que des travaux de rénovation.

Considérant la nécessité d'engager des travaux de sécurisation de nos installations d'eau potable et de rénovation du réservoir communal,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 10 janvier 2012 par l'entreprise KAP VERT de Waldhambach, relatif à la fourniture et la pose de clôtures autour des deux châteaux d'eau et du forage du Krummrech,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 27 février 2012 par l'entreprise ISOL.US de Petit-Réderching (57), relatif à la réfection des murs extérieurs du réservoir communal d'eau potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise KAP VERT relatif aux travaux de sécurisation pour un montant HT de 15.148,- € ;
- Adopter le devis de l'entreprise ISOL.US relatif aux opérations de rénovation pour un montant HT de 12.093,- € ;
- Valider le plan de financement et inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget annexe de l'eau ;
- Solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général du Bas-Rhin,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

5. Adoption de devis

- Réfection du mur du cimetière

Considérant la nécessité d'engager des travaux de grosses réparations du mur d'enceinte du cimetière communal,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 23 février 2012 par l'entreprise ISOL.US de Petit-Réderching (57), relatif à la réparation du mur d'enceinte du cimetière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise ISOL.US pour un montant HT de 4.334,- € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

- Rampe d'accès pour handicapés à l'école primaire

Considérant les résultats du diagnostic d'accessibilité du bâtiment de l'école primaire,

Vu la présence d'un escalier de quatre marches empêchant l'accès aux salles de classe à un enfant en fauteuil roulant ou aux élèves à mobilité réduite,

Après étude de diverses esquisses techniques,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 03 mai 2012 par l'entreprise ADS de Oermingen, relatif à la fourniture et la pose d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à l'école primaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le projet technique finalisé par l'entreprise ADS pour un montant estimatif de 9.985,- € HT ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal et solliciter l'octroi de subventions ;
- Consulter au minimum deux entreprises avant l'attribution définitive des travaux ;
- Charger Monsieur le maire de la formalisation des dossiers de demande de subvention et autoriser la signature de tout document utile.

6. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

• Dossier de M. DEBES Albert

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. DEBES Albert pour les travaux de rénovation des façades de la maison sis 17, rue des Alliés. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 2.700,- € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. DEBES Albert visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 100 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 381,00 €.

7. Affectation du bâtiment de l'ancienne poste

Monsieur le maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne poste, dont la commune est propriétaire, est actuellement utilisé à titre précaire et révocable par la seule entreprise LZ Bâtiment et que le logement à l'étage demeure inoccupée pour des raisons de salubrité.

Considérant le coût important des travaux de mise en conformité de ce patrimoine,

Vu l'absence de projets quant à la destination de ce bâtiment implanté au centre du village,

Le conseil municipal décide de différer sa décision quant à la rénovation ou la cession de l'ancienne poste.

8. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Participation aux cérémonies de commémoration du 08 mai,
- Modification de la date des festivités de la fête nationale et du tir du feu d'artifice, qui est fixée au samedi 14 juillet,
- Réparation de la voirie communale endommagée par la période hivernale,
- Installation d'un banc public dans la rue du Muguet,
- Signalisation horizontale du parking de la place du Maréchal Leclerc réservé au covoiturage et au stationnement de longue durée,
- Réparation à prévoir du garde corps de la rue des Lilas,
- Enfouissement des pavés posés en prolongement de la descente de la rue de Sarralbe...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien	Absent excusé	MICHELS Katia	
NEHLIG Christian	Absent excusé	SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	Absent excusé